Fin de la campagne PAC 2015 – chiffres clés pour les **aides découplées 2015**

Point d'information au 7 septembre 2016

- 375.000 dossiers PAC (avec demande d'une ou plusieurs aides fondées sur des surfaces)
- **353.000 demandes d'aides découplées** 2015
- Surface admissible 2015 : **26,3 millions d'hectares** (à noter que dans les simulations conduites en 2013 pour les décisions à prendre sur la réforme de la PAC, cette surface avait été estimée à 26,2 millions d'hectares, soit moins de 1% de différence)
- Les **52 premiers hectares** de toutes les exploitations représentent **14,6 millions** d'hectares admissibles, avec transparence des GAEC (dans les simulations, l'estimation était de 14,6 millions d'hectare)
- Les montants unitaires des aides sont les suivants :
    - **DPB moyen** en 2015 : **134 €/ha** pour l'hexagone et 144 €/ha en Corse (qui bénéficie d'une enveloppe représentant 0,6% de l'enveloppe nationale)
    - **Paiement vert moyen** en 2015 : **82 €/ha** pour l'hexagone et 88 €/ha en Corse
    - **Paiement redistributif 2015** : **25€/ha**, identique pour tous les agriculteurs (conforme aux montants annoncés en 2013)
    - **Paiement** additionnel pour les **jeunes agriculteurs** : **68,12 €/ha**, identique pour tous les agriculteurs qui en bénéficient (proche du montant indicatif de 70€/ha donné en 2013).
- **1er lot de paiement**, avec arrivée sur le compte des agriculteurs le **<u>9 septembre</u>** (et dans les jours suivants selon les réseaux bancaires) :
    - 255.000 dossiers réglés, soit **73% des dossiers**.
    - Montant total des aides : 4,3 Mds€
        - Dont **<u>300 M€ de solde versés</u>** aux agriculteurs (car solde supérieur aux ATR déjà versé) ;
        - Dont 4 Mds€ étaient déjà couverts par l'ATR (qui est remboursée à cette occasion).

- Un solde positif est versé à 175.000 agriculteurs dont l'aide PAC calculée au terme de l'instruction est supérieure à l'ATR. En moyenne 1.300 € par agriculteur.
- L'aide PAC est versée à 35.000 agriculteurs qui n'avaient pas reçu d'ATR (soit parce qu'ils ne l'avaient pas demandée, soit parce que son montant était inférieur à 500 euros), pour un montant moyen de 2.200 € par agriculteur.
- Pour 45.000 agriculteurs, aucun solde n'est versé car le montant de l'ATR déjà versé est supérieur au montant de l'aide PAC 2015. La différence entre l'ATR et l'aide PAC 2015 est un trop-perçu, qui sera prélevé sur les prochaines aides versées par l'ASP.

- **2ème lot de paiement**, avec arrivée sur le compte des agriculteurs le **16 septembre** (et dans les jours suivants selon les réseaux bancaires) :
  - 30.000 dossiers supplémentaires réglés, soit au total 81% des dossiers.
  - Montant total des aides : 600 M€
    - Dont **137 M€ de solde versés** aux agriculteurs ;
    - Dont 463 M€ était déjà couverts par l'ATR.
- Des **lots de paiement toutes les semaines auront ensuite lieu jusqu'au 15 octobre** pour régler les derniers dossiers.